Les Annonces ... ne seront pas ... payés à leur domicile ... Aucun abonnement ne sera ... avant que les arrérages ... soient payés.

Annonces.—Une piastre par carré de chaque insertion pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement ... dans l'annonce originale, devra être payé comme nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

Abonnement pour l'année aux annonces—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, $60; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $80; les agents pour navires, bâtiments et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce ... $80.

Les Annonces des mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens meubles, les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfice &c. &c., devront payer au taux des annonces ordinaires.

Les Annonces qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

Les Annonces ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

Une Deduction de 25 pour cent sera faite aux encanteurs, aux shérifs, aux Rég. des Testamens, et aux Marshals, sur les annonces de ventes d'immeubles; et de dix pour cent sur les annonces de ventes de biens meubles.

Les Annonces qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés &c. &c., lui seront portées en compte séparé et aux prix ci-dessus énoncés.

Les Annonces qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Aucune Annonce de faillite sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

Les Theatres et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs, paieront $150.

Les Annonces de candidature à des emplois public et toutes annonces d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

POUR BATON-ROUGE et les ports intermédiaires. Le steamer neuf et élégant BRILLIANT, capitaine Th. Clark, partira pour Bâton-Rouge et tous les ports intermédiaires, les Mercredi et Samedi de chaque semaine, à 8 heures du matin, et partira de Bâton-Rouge, les Jeudi et Lundi, à la même heure.

Le Brilliant prendra le frêt pour la côte, aller et retour, dans la cale seulement. Par cet arrangement, les passagers pourront être sûrs de faire un voyage aussi prompt qu'agréable, de jour, sans se trouver à bord d'un bateau dont le pont est encombré de marchandises et de balles de coton.

Le frêt devra nécessairement être mis à bord les Lundi, Mardi et Vendredi, car il n'en sera pas reçu les jours de départ du bateau. Le frêt des marchandises mises à bord dans le cours du passage, sera exigé d'avance des chargeurs, lorsque le consignataire ne se trouvera pas à bord.

Les marchandises débarquées sur les plantations, le seront au risque des propriétaires.—Pour frêt ou passage, s'adresser à bord du Brilliant.

N. B.—Aucune dette ne sera payée par le Brilliant, à moins qu'elle n'ait été contractée par ordre du capitaine. 9 nov—6m

POUR GALVESTON ET VELASCO [Texas]. LE superbe bateau à vapeur COLUMBIA, capt. Wright, partira le vendredi 15 du courant, à 9 heures du matin. Les passagers pour Brazoria et Columbia seront débarqués à Velasco, et peuvent compter que ce bateau partira ponctuellement au jour fixé. Pour frêt ou passage, ayant de quoi loger convenablement 200 passagers, s'adresser à bord ou à JAMES REED & Co, 88, rue de la Commune.

On ne retiendra de place qu'autant que le prix du passage ait été payé, et aucun frais ne sera reçu après le 15 courant. 1er déc

Nouvelle ligne de paquebots pour New-York.

LE jour de départ est fixé, pour toute la saison, au Lundi, de quinzaine en quinzaine, que le navire soit chargé en plein ou sur lest.

Navire Orleans capt. S. Sears, 599 tonneaux 27 nov.
" Alabama " C. C. Berry, 474 " 11 déc.
" Arkansas " E. J. Dennis 627 " 25 "
" Saratoga " W. Hathaway 543 " 8 janv.
" Nashville " D. Jackson, 540 " 22 "
" Kentucky " J. Bunker, 629 " 5 févr

Ces navires sont tous de 1re classe, doublés et chevillés en cuivre construits à New-York pour ce service, ils ne calent que peu d'eau et passent la barre sans y être retenus. Des capitaines ont tous, une grande expérience de la mer et les navires sont remorqués soit en descendant soit en remontant le fleuve. Les emménagemens sont fort beaux et les provisions abondantes. Le prix du passage à la chambre est de $90 sans y comprendre vins ou liqueurs. Il n'est fourni aux officiers du bâtiment ... à y rajouter ... Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à FRANKLIN AMES & Co. No. 48 rue du Camp.

N. B. Les bâtimens ne sont point responsables de la casse des verreries, poteries, marbres ou granit; de la rouille du fer ou de l'acier; ni de la perte de tout paquet ou ballot, à moins qu'un connaissement en règle n'ait été signé par les agens. 11 nov—8?

POUR LIVERPOOL. LE navire MOUNT ZION, classé A. 1, commandé par le capitaine Batchelder, ayant la principale partie de son chargement engagée, partira dans peu de jours. Pour le reste, s'adresser à GEORGES GREEN, 1er. déc. No. 60, rue du Camp.

POUR LIVERPOOL. Le navire TALLAHASSEE, capt. Mosay ... s'adresser à H. C. GAMMACK & Co, 1er déc Bank Allay.

POUR LIVERPOOL. LE navire de première classe TACITUS, capitaine Russell, partira immédiatement. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à GEO. GREEN, 30 nov No. 60, rue du Camp.

POUR HARRISBURG ET HOUSTON, [Texas] La goëlette paquebot SOUTHENER, capitaine Gaylord. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord sur la rue Jefferson, ou à JAMES REED & Co, 23 nov 88, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier, HERMITAGE, capitaine French, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, et allant à bord, partira dans quelques jours. Pour frêt de 200 balles, s'adresser à BAILEY & ABBOTT, 28 nov 15, rue Bienville

POUR LA HAVANE.—La goëlette TWO SISTERS, fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, commandée par le capitaine Parkinson, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou au capitaine, ou à 28 nov E. GRONING & Co.

POUR NEW-YORK. La barque fine voilière VIRGINIA, capitaine Sinclair, ayant son chargement engagé peut prendre environ 20 tonneaux de plomb, si on s'adresse immédiatement. Pour les conditions et passage, s'adresser à L. H. GALE, 25 nov 92, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire LA GRANGE, capitaine Marshall, désire 300 balles de coton pour compléter son chargement. Pour frêt desquelles s'adresser à bord ou à LEVI H. GALE, 24 nov 92, rue de la Commune.

A FRETER.—La goëlette GENEVA, doublée et chevillée en cuivre, de marche supérieure, bien construite, et du port de 119 tonneaux. Pour les conditions, s'adresser à L. H. GALE, 23 nov 92, rue de la Commune.

POUR BORDEAUX. Le beau navire fin voilier TALMA, capitaine Dillighan, demande 200 balles à frêt, et partira dans les premiers jours de décembre. Ayant une jolie chambre, il prendra des passagers, s'adresser au capitaine, à bord, à la vis à vis le marché aux légumes ou à H. PALOC & DUFOUR. 21 nov

POUR LA MOBILE. La goëlette Hudson, fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, commandée par le capitaine Clift, ayant une partie de son chargement engagé partira sous peu. Pour le reste, s'adresser au capitaine à bord, vis à vis la place d'armes, ou à 21 nov A. GRIVOT, No. 12 rue Poydras.

POUR LA BAIE DE GALVESTON. La belle goëlette KOSCIUSKO, capitaine Burns, pour passage, s'adresser à bord en face de la place d'Armes, ou à JAMES REED & Co, 20 nov 88, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL. La belle barque STRAFFORD, capitaine Winslow, partira sous peu, pour le port susdit. Pour passage, s'adresser au capitaine ou à 20 nov E. GRONING & Co.

POUR LA HAVANE. La jolie barque Ciro, fine voilière, capitaine Tilbert, ayant les deux tiers de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du frêt, ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à 10 nov J. PRATS & Fils.

POUR LIVERPOOL. Le navire INDIA, numéroté A 1, capitaine Snow, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour frêt de 300 balles de coton, s'adresser à bord vis à vis la rue Julia, ou à GEORGE GREEN, 10 nov No. 60, rue du Camp.

POUR LIVERPOOL. Le navire Harold, capitaine Crowell, est maintenant en chargement et partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à la presse d'en haut ou à GEO. GREEN, 9 nov rue du Camp No. 60

A LOUER. TOUTE cette vaste et spacieuse Maison, ou, si l'on aime mieux, cette partie qui fait face au fleuve ... à l'encoignure de la rue ... et du chemin public, connue sous le nom de North American Hotel. Cette Maison vient d'être convenablement réparée, sera pleine dans quelques jours. Pour les conditions, s'adresser à G. MUSSON, 2 dec—16 ... 68, rue de la Douane.

A LOUER.—Deux magasins à quatre étages, bâtis de briques, nos. 12 et 13, rue de la Vieille Levée, et faisant face également à la rue Dorsière, entre les rues de Canal et de la Douane. Ils sont aménagés pour le commerce d'épicerie, habillemens, ou de commission ... Pour les conditions ... s'adresser à H. & W. HOPKINS, 2 dec—6 ... rue de la Vieille Levée.

A LOUER.—Une partie du magasin no. 48, rue de la Douane, avec privilèges convenables. Ce magasin ... pour ... conviendrait pour ... 22 nov

A LOUER. Un magasin rue St. Louis ... Conti et Bienville. R. SEIDEL. 23 nov

A LOUER. La beau bureau ... s'adresser à ROBINSON & CO. 20 nov ... rue du Camp.

VIN DE SICILE.—... barriques Vin de Madère de Sicile, importation directe en pipes, barriques, quarts de barriques ... à vendre ... par R. & W. ANDERSON. 18 nov ... rue Tchoupitoulas.

[illegible] ... EDW. GOTTSCHALK.

A VENDRE—Actions de la ... EDW. GOTTSCHALK, Courtier.

A VENDRE—Plusieurs lieues de terre de valeur au Texas, dont les titres sont incontestables. EDWARD GOTTSCHALK, 1er déc Courtier.

BEURRE—160 barillets beurre reçus par le brick Architect, et à vendre par W. ... & Co. 1er déc ... Poydras.

LES soussignés viennent de recevoir, et offrent à vendre en magasin. 700 livres saucisses de Lyon, 100 fromages tête de maure, 200 damejeannes. 1er déc E. TASTET & DELAMARE.

MEUBLES ELEGANTS. LES soussignés offrent à vendre à bon marché et pour du comptant, des meubles élégants; ils prendront indifféremment de bons billets endossés. C. H. GRANT & Co. 1er déc 46, rue de Chartres.

CHAISES—50 douzaines chaises à la mode, à vendre par C. H. GRANT & Co, 1er déc 46, rue de Chartres.

PORC—120 barils Porc pour l'usage des habitations, et à vendre par M. MAHER, 1er. déc No. 16 rue Poydras.

DOUBLONS ESPAGNOLS à vendre par J. M. CABALLERO, 1er. déc No. 80, rue St-Louis.

TRAITES—Sur Charleston à vue, à vendre par GEORGE GREEN, 1er. déc No. 60, rue du Camp.

REÇU par le Salem, venant du Hâvre, et à vendre par le soussigné, 50 caisses Cerises à l'eau-de-vie, en bouteilles blanches. 16 caisses Liqueurs, en figures de porcelaine (genre nouveau.) 200 caisses Saucissons de Lyon, 1re. qualité. J. S. LOREILHE, 1er. déc No. 33, rue Royale.

TRAITES SUR NEW-YORK.—Le soussigné tire sur New-York à vue et à 60 jours. W. F. VIGERS, 1er. déc 30, rue Bienville.

LA Banque des Citoyens tire des checks à vue sur Cincinnati. J. B. PERRAULT, 1er déc Caissier.

LES soussignés offrent à vendre en débarquement du Moro Castle,
50 Demi pipes eau-de-vie de Cognac;
50 Quart do do;
200 Barriques vin rouge de toutes qualités;
250 Demi Barriques vin blanc do;
1448 Caisses vin rouge et blanc, do;
50 Demi barriques Vinaigre;
300 Douzaines huile d'olive;
300 Douzaines Guignolet;
100 Douzaines Kirsh waser;
4 Futailles extrait d'absinthe suisse;
2000 Paniers Anisette;
300 Caisses cerises à l'eau-de-vie;
400 do Fruits do;
150 do Liqueurs assorties;
50 do Curaçao;
50 do Ratafia;
50 do Eau-de vie d'Andaye;
50 do Eau-de-vie de Dantzick;
50 do Macaroni;
50 do Vermicelle;
120,000 Bouchons en sacs de 500 et de 1000.
Rue Bourgogne entre Toulouse et St Pierre, No. 169.
1er déc—13 F. BORDELAIS & BLANCAND.

A VENDRE par B. Lacoste, rue Royale no. 103, en débarquement du navire Louisiane de Bordeaux et Alexandre Toussaint du Hâvre.
100 caisses vin rouge chateau Lafitte de 12 bouteilles
100 " " " " " 24 " Demi
50 " " " Graux la Rose " 12 "
150 " " " " " 24 " demi
50 " " " Chateaux Margaux 12 "
100 " " " " " 24 " demi
50 " " " haut Brien " 12 "
50 " " " " " 24 " demi
300 " " " St. Julien Medoc " 12 "
100 " " " " " 24 " demi
100 " " " St Estephe Medoc " 12 "
200 " " " " " 24 " demi
50 " " " St. Emilion " 12 "
150 " " " " " 24 " demi
300 caisses vin blanc haut Sauterne " 12 "
100 " " " " " 24 " demi
200 " " " Sauterne " 12 "
150 " " " " " 24 " demi
100 " " " haut Barsac " 12 "
200 " " " " " 24 " demi
50 " " " Barsac " 12 "
100 " " " " " 24 " demi
100 " " " grand Carbonnieux 12 "
50 " " " " " 24 " demi
60 demi barriques vin blanc haut Sauterne
25 " " Sauterne,
25 " " haut Barsac,
25 " " Barsac,
40 " " Grave Carbonnieux,
100 caisses vin Schabli et Meursaut, Bourgogne: tous ces vins sont garantis de premier choix, et majeure partie des vins en caisse, les bouteilles sont capsulées.
100 caisses fruits à l'eau de vie assortis,
460 paniers anisette fine et surfine,
150 boites sops et petit poid,
1000 boites sardines à l'huile en demi boite, de Colin
50 caisses cerises.
100 de liqueurs en verre blanc et porcelaine,
50 paniers champagne,
20 ... magnum,
50 barriques bon vin rouge St. Emilion, St. Julien, Chateaux Margaux. 29 nov—5

AVIS.—Les titres suivans, qui appartiennent à la succession vacante de Mr. Joseph Cheyron, ont été perdus par le défunt et n'ont pas été trouvés depuis son décès, savoir:

1o. Un billet de $4,080, daté de la Nouvelle-Orléans, du 1er. Septembre 1837, souscrit par Mr. Joseph Guillot père, à l'ordre de Mr. Claude Garbe et par lui endossé, payable à soixante jours. Ce billet, déjà échu, n'a pas encore été présenté au tireur.

2o. Un certificat, No. 983, daté du 15 août 1834 pour seize dix actions prises par le défunt, dans le capital de la Banque de l'Etat de la Louisiane.

3o. Un certificat, No. 1689, daté du 20 août 1836, pour quinze actions, également prises par le défunt, dans le capital de la Banque de la Louisiane.

Le public est prévenu de ne point négocier le billet de quatre mille piastres sus décrit, vu que le paiement en est arrêté; et les personnes qui seraient trouvé les titres sus décrits, sont priées de vouloir bien les transmettre aux soussignés.
P. GAILLARD, FEUILLAS DORVILEE, } Curateurs. 20 nov—6 1ps.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Louisiana.
10 demi pipes eau de vie Cognac marque A Dussault & Co.
10 quart de pipes do de.
DUSSAUT fils aîné, 2 dec 9, rue Toulouse.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Indus.
100 boites prunes gros choix,
50 pobancs do do.
1 presse en fer DUSSAUT fils aîné, 2 dec 9, rue Toulouse.

AVIS.—La société qui existait entre les soussignés, sous la raison de Lilly et Ferguson, est dissoute à dater de ce jour par consentement mutuel.
JAMES LILLY, HERBERT Q. FERGUSON.
Tous ceux qui doivent à la dite société sont, en conséquence, priés de venir faire un règlement immédiat; et ceux qui ont des réclamations contre eux voudront bien les présenter sans délai, au no. 76, rue de la Douane.
Nelle Orléans, le 20 nov. 1837. 22 nov—1m

EN débarquement du navire Alexandre Toussaint et à vendre par les soussignés.
400 caisses Cerises à l'eau-de-vie,
50 do Liqueurs en cruchons de porcelaine,
400 pots Moutarde de Maille,
12 Cafetières Capy.
200 liv. Essence de Menthe.
Aussi, en magasin:
100 barriques Vin de Marseille,
80 do do de Bordeaux,
20 do de Beaune
600 caisses Vin de Bordeaux,
200 do de Muscat,
200 do Liqueurs superfines,
200 paniers bouteilles françaises,
25 do do anglaises,
100 caisses Fruits à l'eau-de vie, et un assortiment d'Epicerie, &c. E. TASTET & A. DELAMARE. 27 nov

HABILLEMENS—Les soussignés viennent de recevoir de New-York, par les derniers arrivages, un assortiment complet d'Habillemens à la mode, convenables à la saison; aussi Chemises françaises et américaines de toutes qualités, Chapeaux de soie, qu'ils offrent à vendre à des prix raisonnables, au No. 50, Vieille-Levée, entre les rues Conti et St.-Louis. 27 nov—10 F. PRADOS & Co.

LES soussignés offrent à vendre en débarquement de la Louisiana, venant de Bordeaux;
35 Barriques vin rouge, différentes marques;
70 Tierçons vin blanc, Sauterne et Barsac;
30 Quarts de pipes Cognac, quatrième preuve;
115 Caisses Kirsh;
10 do Caraçao;
95 do Vin rouge;
75 do Vin blanc;
75 Paniers Champagne, qualité supérieure;
25 do do en ½ bouteilles, do do.
30 nov NORES & BROCARD, 14, rue Toulouse,

Grand assortiment de Porcelaines, Pendules, Vases à Fleurs, Cristaux, Flambeaux plaqués, etc.

LE soussigné a l'honneur de prévenir ses amis et connaissances, que d'après les arrangemens qu'il a pris avec plusieurs des meilleurs fabricants de Paris, il pourra leur offrir avec le plus d'avantage possible un choix toujours complet de Porcelaines blanches à filet doré et à dessins couleurs variées, tant pour services de table, que services à thé, tête à tête, Vases à Fleurs de toutes grandeurs, Pendules en bronze doré et couleur florentine, œil de bœuf et pendules, à colonnes en bois de Palissandre à incrustation, cristaux blancs et couleurs riches et ordinaires, etc.

Incessamment se tera l'ouverture de ses marchandises, qui sont en déchargement du navire Zampa.
30 nov—75 A. HUBERT, 81, rue de Chartres.

HABILLEMENS—Le soussigné vient de recevoir de ses manufactures de New-York, par les derniers arrivages, UN ASSORTIMENT COMPLET D'HABILLEMENS A LA MODE, convenables à la saison. Aussi: un grand assortiment de toile; Chemises de coton devant en toile; de plus: un grand assortiment de chemises de dessous de mérinos, de laines fines et de soie; caleçons, gilets et pantalons de peau de chamois pour les malades; le tout est offert en vente à des conditions très avantageuses, à l'encoignure des rues du Camp et de la Commune.
17 nov—3m S. HAYNES

LES soussignés offrent à vendre en débarquement du navire Vaillant;
35 Barriques Vin Rouge,
15 demi do. Vin de Médor,
15 do. Vin blanc Haut Sauterne,
10 Demi pipes Eau de Vie,
10 Quart do do.
10 Barils Vinaigre,
100 Caisses Vin St. Julien,
... do. Liqueurs assorties,
... do. Marasquin,
... do. Eau de Vie de Dantzick,
120 do. Fruits à l'Eau de Vie,
100 do. Crême de Noyau,
4 do. Grenadier tulleé,
5 do. Saucissons de Lyon,
700 Paniers Huile,
10 do. Anisette surfine,
5 Balles Bouchons de damejeanne,
5 do do de ...
A. CAPDEVIELLE & Co.
... nov ... rue Toulouse

TRAITES sur Baltimore ... HARRISON, CLEGG & Co. ... nov ... rue de la Douane.

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION LIVAUDAIS.—Par le Register des Testamens.—Le lundi ... à midi, à l'... Bourse des Marchands ... en vertu d'un décret de l'honorable Cour des Preuves ... paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, ... une instance en partage ... entre les héritiers successibles de feue Jacques Philippe Enoul Dugué Livaudais et feue dame Rose ... Livaudais, ... dame ... Augustin Enoul Dugué Livaudais et Paul Emile Layet son époux, sont demandeurs et François Philippe Enoul Dugué Livaudais et autres sont défendeurs, No. 1004 du Docket de la dite cour; seront vendus à l'encan par le Register des Testamens soussigné, l'esclave et les terres ci-après, savoir:

1o. Un nègre créole nommé Charles, âgé de 38 ans, appartenant par indivis à tous les héritiers des dits défunts, ce sujet est maladif.

2o. Une terre, mesurant trente arpents de face sur quarante de profondeur, située dans la Paroisse de Lafourche Intérieure, sur la rive gauche du Bayou Lafourche, 84 milles environ audessous de Thibodeauville, bornée en haut par les terres de Dugué Frères et Louis Barang et audessous par celles de J. B. Daigle; cette terre aussi appartenant en commun aux dits héritiers.

3o. Toutes cette étendue de terres (appartenant par indivis aux dits héritiers et aux autres parties défendeurs au dit procès), située dans la Paroisse de Lafourche Intérieure, bornée par la ligne du fond des habitations de Lafourche, à 40 arpents du Bayou du Bœuf, le Bayou des Allemands, et par les lignes de l'habitation de Mr. Charles Derbigny, la dite terre bien connue sous le nom de Vacherie de MM. Dugué Livaudais, telle qu'elle a été arpentée et représentée par Mr. A. Bourgerol ingénieur, sur le plan d'arpentage et de division qu'il en a faite sous la date du 25 août 1835 et selon la division qui en a été faite sur le dit plan en soixante lots divisés, figurés et contenance, beaucoup d'entre ces lots, contenant une grande étendue de terres hautes et propres à la culture immédiatement et se composant pour le surplus de cyprières, terres de bois de marais et de prairies, chacun de ces lots se composant de la quantité, dite dans la table suivante:

Lot No.	Nomb. d'arpents Terres Hautes.	Nomb. d'arp. Cyp. et prairie.
" 1	[illegible]	1418
" 2	[illegible]	2803
" 3	96	1872
" 4	[illegible]	1600
" 5	[illegible]	2647
" 6	242	2722
" 7	69	783
" 8	63	753
" 9	73	853
" 10	64	602
" 11	66	786
" 12	65	601
" 13	221	605
" 14	57	641
" 15	122	698
" 16	98	548
" 17	105	614
" 18	127	843
" 19	[illegible]	1445
" 20	[illegible]	380
" 21	[illegible]	359
" 22	[illegible]	153
" 23	[illegible]	143
" 24	[illegible]	300
" 25	204	1255
" 26	185	196
" 27	126	195
" 28	[illegible]	186
" 29	[illegible]	340
" 30	[illegible]	40
" 31	[illegible]	37
" 32	[illegible]	80
" 33	[illegible]	403
" 34	87	1483
" 35	1170	2709
" 36	1161	2458
" 37	164	1377
" 38	102	844
" 39	198	500
" 40	161	885
" 41	85	621
" 42	75	483
" 43	69	482
" 44	60	553
" 45	85	739
" 46	[illegible]	7237
" 47	[illegible]	1819
" 48	[illegible]	4970
" 49	[illegible]	1018
" 50	[illegible]	8930
" 51	[illegible]	1532
" 52	[illegible]	2600
" 53	[illegible]	3457
" 54	[illegible]	3687
" 55	[illegible]	4700
" 56	[illegible]	5285
" 57	117	1201
" 58	[illegible]	778
" 59	contenance incertaine.	
" 60		

4o. Le morceau de terre connu sous le nom de Petit Bois ayant environ dix arpents de profondeur en grande partie, borné par l'habitation de Mr. C. Derbigny et réservé dans l'acte de la vente faite par les parties à ce partage des terres composant la habitation.

5o Une butte ou amas de coquilles ... situé sur le bord ... Vacherie sur les terres de Monsieur Charles ... également réservé dans le dit acte, cet amas ... cédent étant aussi en commun à tous ...

Ces terres sont la propriété des copartageans ... de la concession qui en fut faite par le gouvernement Français le premier juin 1783, à Joseph Villars Dubreuil leur ancêtre; le titre de cette concession enrégistré au Bureau des terres et de plus enrégistré et déposé au greffe de H. Lavergne, notaire, maintenant William Christy, le 15 février 1820, depuis, cette terre est échue aux propriétaires actuels, descendans en ligne directe du dit Villars, à l'exception de quelques faibles portions acquises par aliénation faite entre les héritiers et copropriétaires.

Toutes les portions de cette terre désignées comme "terres hautes" propres dès à présent à la culture, mais toutes les autres parties, même les prairies étant élevées au dessus des eaux hautes des bayous dont elles sont arrosées de celle du canal de Barataria et de la Fourche, par laquelle elles sont traversées sont à ce que l'on croit cultivables, lorsque par des égouts vers ces bayous et canal les eaux trouveront des issues. Ces terres hautes représentées sur le plan sont seulement celles qui maintenant paraissent hautes et séchées, et il est bien connu qu'après le défrichement dans ces quartiers l'étendue de terre cultivable se trouve toujours de beaucoup augmentée.

Conditions de la vente: l'esclave payable un tiers comptant et le surplus à six mois du jour de la vente, en un billet endossé à satisfaction, et assuré par hypothèque spéciale sur l'esclave.

Les terres et les coquilles payables au dixième comptant, et le surplus à un, deux, trois et quatre ans de terme, du jour de la vente, le paiement assuré par des billets endossés à satisfaction et divisés en coupons, si les vendeurs le requièrent et par hypothèque spéciale sur les lots vendus; chacun de ces billets devant porter intérêt au taux de dix pour cent par an après l'échéance dans le cas où ils ne seraient point alors payés, sans que pour cela les acquéreurs aient le droit de retarder le paiement des échéances.

L'acquéreur et propriétaire subséquent de chacun des 58 lots de terre ci dessus décrits, sera obligé envers tous les autres, à fournir un chemin public qui sera établi soit d'après le consentement de tous les propriétaires, soit par le juri de police.

Les plans et plan de l'étude de Théodore Seghers notaire, rue Toulouse no. ... où on pourra les voir jusqu'au dixième jour précédent la vente, alors il sera déposé à l'Arcade, lieu de la vente.

N. B. Les actes de vente seront passés devant Théodore Seghers notaire, aux frais des acquéreurs.
W. F. C. DUPLESSIS, 25 nov—11j Régister des testamens.

SUCCESSION LACOUR & ALPUENTE.—Vente par le Régister des Testamens.—Le jeudi, sept décembre 1837, à 4 heures de l'après midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera vendu à l'encan, rue des Ursulines entre les rues Bourgogne et Rampart, au ci devant domicile de feue Euphrosine Lacour, décédée veuve de Jean Laurent Alpuente, les effets mobiliers dépendant de sa succession et de la succession de feue Emilie Carrière décédée veuve Pierre Lacour; lesquels effets consistent en meubles meublants et autres articles: Conditions: comptant.
W. F. C. DUPLESSIS, 25 nov régister des testamens

COUR DES PREUVES—Attendu que Paul Tulane a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu Victor Tulane décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS, 2 déc Rég. des Test

COUR DES PREUVES—Attendu que A. M. Turner a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu Samuel Barber, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS, 1er. déc Rég des Test.

SUCCESSION DU REV. ADAM KENDELON.—Toutes personnes ayant des réclamations contre la succession de feu le Rev. Adam Kendelon, sont invitées à les présenter et celles qui doivent à la dite succession sont instamment priées de régler de suite, entre les mains du soussigné exécuteur testamentaire.
28 nov—3? EDWARD DUPLESSIS.

PAROISSE St.-JACQUES—Cour des Preuves—Succession de feu J. P. V. Dauphin—En vertu d'un décret de l'honorable Cour des Preuves de la paroisse St.-Jacques, j'exposerai en vente publique et à l'encan, sur les lieux, mercredi le troisième jour du mois de janvier prochain, à dix heures du matin, toutes les propriétés mobilières et immobilières dépendant de la succession de feu Mr. P. J. V. Dauphin, décédé ab intestat dans cette paroisse St.-Jacques, savoir:

1o. Un terrain situé dans cette paroisse St.-Jacques, rive gauche du Mississipi, à vingt lieues environ de la Nouvelle-Orléans, ayant un demi-arpent de face au fleuve sur quatre arpents de profondeur, borné par en haut par la propriété de Joseph Landry, et par en bas ainsi que dans la profondeur, par la Ferme-Modèle, avec les bâtisses qui sont dessus, circonstances et dépendances.

2o. Trois Esclaves nommés Roufeus, nègre âgé de 27 ans;
Roger, négresse blanchisseuse et repasseuse, âgée de 45 ans;
St James, nègre créole de 60 ans.
3o. Divers Objets mobiliers.

Conditions de la vente: tous les effets mobiliers payables le 1er. de février mil huit cent trente-huit.

Le terrain, avec ses dépendances, ainsi que les esclaves, payables un tiers le 1er. février mil huit cent trente huit, un tiers le 1er. février mil huit cent trente neuf et un tiers le 1er. février mil huit cent quarante.

Le tout en billets endossés à la satisfaction de l'administrateur de la succession, avec hypothèque spéciale et privilège sur la terre et les esclaves jusqu'à parfait paiement.—Les actes de vente seront passés par le juge de cette paroisse aux frais des acquéreurs.
? déc—24 L. M. TANEY, juge.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Paroisse de Jefferson—Cour des Preuves—Succession de Carl ou Charles Gerant—Mardi le 19 décembre, à midi, conformément au décret de la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse de Jefferson, j'exposerai en vente publique, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Tchoupitoulas et Jackson dans la ville de Lafayette, les effets mobiliers appartenant à la succession de Charles ou Carl Gerant, lesquels effets se composent d'environ huit livres de laine de moutons, trois cent quarante ... de veaux et de moutons passées, six douzaines ... de veaux jeunes, un cheval, une charrette, un cheval ... de fer, &c.
Conditions comptant.
... déc—3 ... P. DUGUE, juge.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Paroisse de Jefferson—Cour des Preuves—Succession de François Godefroy Bouné—... [illegible]
... P. DUGUE, juge. ... déc—3 ...

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION DE GRIFFON.—Vente par le Register des Testamens.—Samedi, le ... décembre ... à midi à la Bourse de la ... St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, sous la date de trente et un octobre mil huit cent trente sept, j'exposerai en vente publique à l'encan, par le ministère de la succession de feu Jean Marie C. Griffon décédé et aussi pour le compte de la communauté qui a existé entre le défunt et Julienne Marie Joséphine Chazal son épouse survivante, les propriétés foncières ci après décrites savoir:

Un lot de terre situé sur le chemin du Bayou à gauche en sortant de cette ville, désigné par le numéro un de l'ilet F, sur le plan fait par J Pilié et déposé en l'étude de L. T. Caire, d'une forme triangulaire; ayant au pied français quarante pieds trois ligne face au chemin du Bayou, cent trois pieds environ sur la ligne qui, du côté de la ville le sépare de la propriété de Mr. Duplessis ou ayant cause, cinq pieds six pouces environ face à la rue de l'Hôpital, et cent six pieds six pouces sur la ligne qui court de l'est à l'autre rue et la sépare du lot numéro deux.

Un lot de terre désigné sur le même plan par le No. trois de l'ilet F. ayant quarante et un pieds quatre pouces trois lignes de face au chemin du Bayou, quarante pieds de face à la rue de l'Hôpital, cent trente six pieds deux, pouces neuf lignes sur la ligne qui le sépare du lot numéro deux et cent quarante six pieds un pouce huit lignes sur la ligne qui le sépare du lot numéro quatre.

Un lot de terre désigné sur le plan ci dessus par le numéro un, de l'ilet I. formant l'encoignure des rues St. Philippe et Derbigny, ayant trente neuf pieds dix pouces de face à la rue St. Philippe, et cent dix pieds de face à la rue Derbigny, borné d'un côté par le lot numéro dix huit, et dans la profondeur par le lot numéro deux.

Un lot de terre désigné sur le même plan par le numéro deux, ayant trente huit pieds huit pouces cinq lignes face à la rue Derbigny, sur cent trente deux pieds quatre pouces de profondeur et trente huit pieds trois pouces deux lignes sur la ligne du fond qui le sépare du lot numéro douze, borné d'un côté par le lot numéro trois et de l'autre par les numéros dix huit et dix sept et partie du lot numéro seize.

Un lot de terre attenant au précédent, désigné sur le plan ci dessus énoncé par le numéro trois, du même ilet, ayant trente huit pieds un pouces cinq lignes de face à la rue Derbigny, sur cent trente neuf pieds quatre pouces de profondeur, et trente huit pieds trois pouces deux lignes sur la ligne du fond qui le sépare du lot numéro onze, borné d'un côté par le lot numéro deux, et de l'autre par les lots quatre, cinq, six et partie du lot numéro sept.

Un lot de terre désigné par le numéro dix huit du même ilet, même plan ayant trente neuf pieds dix pouces de face à la rue St. Philippe sur cent dix pieds de profondeur, borné d'un côté par le lot numéro un, de l'autre par le numéro dix sept, et dans la profondeur par le lot numéro deux.

Un lot de terre désigné par le numéro un de l'ilet D. sur le même plan, formant l'encoignure des rues St. Philippe et Claiborne, ayant quarante pieds de face à la rue St. Philippe sur cent dix pieds de face à la rue Claiborne, borné d'un côté par le numéro seize et de l'autre par le numéro deux.

Un lot de terre désigné sur le dit plan par le numéro cinq de l'ilet L. ayant trente neuf pieds dix pouces de face à la rue Dumaine sur cent dix pieds de profondeur, entre lignes parallèles, borné d'un côté par le lot de terre numéro quatre, et de l'autre par le lot numéro six.

Un lot de terre attenant au précédent désigné par le numéro six ayant la même mesure en façade et en profondeur borné d'un côté par le numéro cinq et de l'autre par le numéro sept.

Un lot de terre attenant au précédent, désigné par le numéro sept, ayant également trente neuf pieds dix pouces face à la rue du Maine, sur cent dix pieds de profondeur, borné d'un côté par le numéro six et de l'autre par le numéro huit.

Description de terrains, appartenant à la succession de feu Jean Marie C. Griffon par tiers, indivis, les deux autres tiers restant, étant la propriété de Dame Marie Thomas Suzanne Griffon, et de Dame Marie Françoise Odile Griffon, épouse d'Auguste Bellouguet lesquelles consentent que leur part indivise soit vendue, savoir:

Un lot de terre désigné par le numéro six, dans l'ilet N. du dit plan, ayant trente neuf pieds neuf pouces de face à la rue d'Orléans sur une profondeur de cent quarante trois pieds sept pouces deux lignes sur la ligne qui le sépare du lot numéro quatre, la ligne courant jusqu'à la rue Ste. Anne, et les lignes fermant à la rue Ste. Anne.

Un lot de terre désigné par le numéro cinq de l'ilet N. du même plan mesurant trente neuf pieds dix pouces de face à la rue d'Orléans sur une profondeur de cent quarante trois pieds sept pouces deux lignes sur la ligne qui le sépare du lot numéro quatre, la ligne courant jusqu'à la rue St Anne, et se fermant sur la dite rue St. Anne.

Dans l'ilet O. du même plan, un lot de terre désigné par le numéro seize, ayant trente neuf pieds dix pouces de face à la rue St. Anne, et cent dix pieds d'un côté de profondeur, sa profondeur de l'autre côté n'est pas connue.

Dans l'ilet O du même plan un lot de terre ayant trente neuf pieds quatre pouces neuf lignes à la rue Roman, désigné par le numéro deux, et ayant une profondeur de cent dix neuf pieds, plus ou moins.

Dans l'ilet O. du même plan, un lot de terre désigné par le numéro trois, ayant trente neuf pieds quatre pouces neuf lignes face à la rue Roman, et s'étendant en profondeur jusqu'à la limite de la propriété de M. Forstall.

Dans l'ilet O. un lot de terre formant un triangle sans aucun numéro, et un lot de terre désigné par le numéro cinq, faisant face à la rue Dumaine, et séparé du lot numéro quatre par une ligne de cent dix pieds.

Ilet P. un lot de terre de forme triangulaire, désigné sur le même plan par le numéro un, ayant trente neuf pieds dix pouces face à la rue du Maine, et cent dix sept pieds dix pouces de face à la rue Roman.

Et une petite portion de terre de forme triangulaire, attenant au lot qui vient d'être décrit, mesurant—

Dans l'ilet K. même plan, un lot de terre faisant face en partie sur la rue Roman et en partie sur la rue St. Philippe, séparé du lot numéro onze par une ligne de trente neuf pieds 5 pouces, et du no neuf par une ligne de cent dix sept pieds.

Dans l'ilet I. du même plan, un lot de terre de forme triangulaire désigné par le No. quatorze, ayant trente neuf pieds neuf pouces face à la rue St. Philippe et cent dix pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot numéro quinze.

Ilet I. du même plan, un lot de terre sans numéro, attenant au lot de terre numéro deux, dont il est séparé par une ligne de trente huit pieds trois pouces 2 lignes et s'étendant en profondeur jusqu'à la limite de M. Forstale.

Ilet I. du même plan, un lot de terre sans numéro attenant au précédent ayant trente huit pieds trois pouces deux lignes sur une ligne qui le sépare du lot numéro trois dans sa profondeur et s'étendant en profondeur jusqu'à la limite de M. Forstall.

Ilet I du même plan, un lot de terre désigné par le numéro sept, faisant face à la rue des Ursulines, ayant cent dix pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot numéro six, et trente-neuf pieds dix pouces dans la profondeur sur la ligne parallèle à la rue des Ursulines.

Et une petite portion de terre de forme triangulaire, attenant au lot ci dessus décrit.

Dans l'ilet H du même plan, un lot de terre de forme triangulaire, désigné par le numéro quinze, borné d'un côté par le numéro seize, et de l'autre côté par la limite de la propriété de M. Forstall, et faisant face à la rue des Ursulines.

Ilet H du même plan, un lot de terre désigné par le numéro seize, ayant trente-neuf pieds dix pouces de face à la rue des Ursulines, sur cent dix-sept pieds de profondeur sur le lot qui le sépare du lot No. un, et s'étendant de l'autre côté jusqu'à la limite de M. Forstall.

Ilet H du même plan, un lot de terre mesurant quarante pieds un pouce cinq lignes de face à la rue Derbigny, et s'étendant en profondeur jusqu'à la limite de M. Forstall, désigné par le numéro deux.

Dans l'ilet H du même plan, un lot de terre désigné par le numéro trois, ayant cent dix-sept pieds de face à la rue Derbigny, et trente-neuf pieds six pouces sur la ligne qui le sépare du lot numéro deux, s'étendant en profondeur jusqu'à la limite de M. Frostall.

Et une petite portion de terre, attenant au dit lot de terre, ayant une forme triangulaire.

Dans l'ilet F même plan, un lot de terre désigné par le numéro quatre, faisant face aux rues du Bayou, Derbigny et de l'Hôpital, ayant quarante et un pieds quatre pouces trois lignes sur la rue du Bayou, cent cinquante-six pieds huit lignes sur la rue Derbigny, et quarante pieds sur la rue de l'Hôpital.

PLUS.

Cent quatre-vingt-dix lots de terre figurés sur un plan fait par Mr. Journot, daté le quatorze novembre mil huit cent trente-six et déposé en l'étude de Louis T. Caire, notaire public, un tiers indivis desquels terrains appartient à la succession de Jean Marie Griffon, et les deux autres tiers restant à dame Marie Thomas Suzanne Griffon et dame Marie Françoise Odile Griffon, maintenant épouse d'Auguste Bellouguet, qui consent à la vente de leur part indivis.

Ces lots seront vendus conformément au plan ci-dessus mentionné qui sera exhibé au moment de la vente.

L'ilet un.
Fait face aux rues St. Louis et Prieur, et contient trois terrains numérotés de un à trois inclusivement.

L'ilet Deux
Fait face aux rues St. Louis, Johnson, Conti et Prieur, et contient dix-neuf terrains numérotés de un à dix neuf inclusivement.

L'ilet Trois.
Fait face aux rues Conti, Johnson et Bienville, et contient dix-neuf terrains numérotés de un à dix neuf inclusivement.

L'ilet Quatre.
Fait face aux rues Conti, Johnson et Bienville et contient neuf terrains numérotés de un à neuf inclusivement.

L'ilet Cinq.
Fait face aux rues Bienville Johnson et de la Douane et contient quinze terrains numérotés de un à quinze inclusivement

L'ilet Six.
Fait face aux rues Bienville Johnson et de la Douane, et contient neuf terrains numérotés de un à neuf inclusivement.

L'ilet Sept.
Contient un terrain faisant face aux rues Johnson et de la Douane.

L'ilet Huit.
Fait face aux rues Galvez, de la Douane, Johnson et du Canal, et contient vingt-deux terrains numérotés de un à vingt-deux inclusivement.

L'ilet Neuf.
Contient un seul terrain, faisant face aux rues Galvez et Canal.

L'ilet Dix.
Fait face aux rues Canal, Galvez et Jackson, et contient douze terrains numérotés de un à douze inclusivement.

L'ilet Onze.
Fait face aux rues Canal, Galvez et Jackson et contient treize terrains numérotés de un à treize inclusivement.

L'ilet Douze.
Fait face aux rues Jackson et Galvez, et contient trois terrains numérotés de un à trois inclusivement.

L'ilet Treize.
Fait face aux rues Jackson, Galvez, Palmyra et Myrol, et contient vingt et un terrains numérotés de un à vingt et un inclusivement.

L'ilet Quatorze.
Fait face aux rues Palmyra, Myrol et Griffon, et contient dix-huit terrains numérotés de un à dix-huit inclusivement.

L'ilet Quinze.
Fait face aux rues Palmyra, Myrol et Griffon, et contient huit terrains numérotés de un à huit inclusivement.

L'ilet Seize.
Fait face aux rues Griffon Myrol et de la Commune et contient douze terrains numérotés de un à douze inclusivement.

L'ilet Dix-Sept.
Fait face aux rues Griffon, Myrol et de la Commune et contient quatre terrains numérotés de un à quatre inclusivement.

CONDITIONS de la vente—un dixième comptant et la balance à un crédit de six, douze, dix-huit et vingt quatre mois pour billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, lesquels billets en cas de non paiement à maturité porteront un intérêt à raison de dix pour cent par an du jour qu'ils seront dus jusqu'au paiement, cette clause ne sera pas interprétée de manière à autoriser les acquéreurs à prolonger leurs paiements.
W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.

N. B. Les actes de vente se passeront aux frais des acquéreurs par devant L. T. Caire, not. pub.

Ventes par le Shérif.

COUR DE PAROISSE.—Ferdinand Lalande ... En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, pour ... il sera ... au ... Magasins Bleus, sur la Vieille Levée, le ... décembre prochain, à 10 heures du matin, le mobilier du North American Hotel, tenu dernièrement par l'insolvable et faisant partie des propriétés abandonnées par le dit insolvable à ses créanciers. Conditions—Comptant. FRED. BUISSON, 2déc Shérif et Syndic.

COUR DE PAROISSE—Antoine Goutenoir contre ses créanciers.—En vertu d'un ordre à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse pour la ville et Paroisse de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis en cette ville, le Jeudi, 4 janvier prochain, à une heure de relevée,

Un ilet de Terre situé au faubourg Washington, au-dessous de cette ville, désigné par le No. 12, et compris entre les rues des Grands Hommes, Trieste, Hancock et Casacalvo, contenant 16 lots numérotés depuis un jusqu'à 16.

Cet ilet fait partie des propriétés abandonnées par l'insolvable à ses créanciers.

Conditions de la vente—un tiers comptant, un tiers payable le 21 février 1838, et la balance le 21 août 1838, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
2 déc FRED. BUISSON, Shérif.

COUR DE PAROISSE—Etienne Carraby et autres contre Jacques Cyrus Gentes.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis en cette ville, le Jeudi, 4 janvier prochain, à une heure de relevée.

Un certain lot de Terre situé au faubourg de Washington en cette ville, désigné par le No. 1 dans l'ilet No. 18, et mesurant trente pieds de face à la rue des Bons Enfans, sur cent vingt pieds de profondeur, et formant l'encoignure des rues des Bons Enfans et Mazent. Le tout conformément à un plan du dit faubourg, dressé par Benjamin Buisson Esq, saisi dans l'affaire ci dessus. Conditions comptant.
2 déc FRED. BUISSON, Shérif.

COUR DE DISTRICT.—Zacharie et Brother contre Ebenezer Holmes.—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'honorable Cour du 1er. District judiciaire, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St.-Louis, en cette ville, le jeudi 7 décembre prochain, à une heure de relevée,

La Goëlette MARMION, telle qu'elle est maintenant mouillée près du Ferry, en face de la Place Publique; elle est construite des meilleurs matériaux, du port de 99 tonneaux, chevillée en cuivre, tirant peu d'eau et portant beaucoup; elle a deux chaines et deux ancres neuves, une haussière neuve, elle est bien pourvue de tout ce qui est nécessaire, ses manœuvres dormantes et courantes ainsi que ses voiles sont en bon état.

L'inventaire peut être vu au No. 12, rue Bienville.
Conditions, comptant. FRED. BUISSON,
3 nov Shérif.

COUR DE PAROISSE—Christoval Morel contre Gustave Le Gardeur—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis en cette ville, le lundi 18 décembre prochain, à une heure de relevée.

La moitié indivise de huit lots de terre situés au faubourg Washington, et désignés comme suit, conformément à un plan dressé le 6 février 1835 par Joseph Pilié voyer de la ville, savoir:

No. 6 dans l'ilet no. 2 mesure vingt neuf pieds et deux pouces de face à la rue Moreau, quatre vingt treize pieds onze pouces et trois lignes sur la ligne qui le sépare du lot no. 5 et quatre vingt quatorze pieds deux pouces sur la ligne qui le sépare du lot no. 7, le tout mesure anglaise. Le dit ilet no. 2 est compris entre les rues d'Enghien, St. Ferdinand, Moreau et Victoire.

No. 20 de l'ilet no. 8 borné par les rues des Grands Hommes, Craps, Enghien et du Port.

No. un de l'ilet no 11 formant l'encoignure des rues Amour et du Port, et mesure vingt neuf pieds, cinq pouces deux lignes de face à la première rue, sur cent pieds de profondeur et face à la rue du Port. Le dit ilet no. 11 est compris entre les rues du Port, St. Ferdinand, Amour et l'Avenue Washington.

Les nos 14, 15, 16, 17 et 18, de l'ilet no. 12, sont contigus et mesurent chacun vingt neuf pieds, deux pouces de face à la rue Morales sur cent trois pieds, six pouces de profondeur. Le dit ilet no. 13 est compris entre les rues du Port, Morales, Bons Enfans, et la Promenade Lafayette, saisis dans l'affaire ci dessus.

Conditions, $667 42 et les frais de l'instance, comptant, la balance payable le 21 mars 1838 et 1839.
15 nov FRED BUISSON, shérif.

COUR DE PAROISSE—Andrew Bowles vs. Jas. Hall—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, par l'honorable Cour de Paroisse pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans—Il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le lundi 18 décembre prochain, à une heure de relevée.

Le tiers indivis de cinq lots de terre, situés au faubourg Ste. Marie de cette ville, l'ilet compris entre les rues du Camp, Julie, Magasins et St. Joseph; et désignés par les numéros un, deux, trois, quatre et cinq; sur un plan, dressé par Frédéric Wilkinson député voyer, et déposé en l'étude de Carlile Pollock, notaire public en cette ville pour recours; les dits lots sont contigus, et mesurent chacun mesure anglaise, 25 pieds, six pouces et sept lignes 2/5 de face à la rue du Camp, sur une profondeur de cent pieds. entre lignes parallèles; ensemble, les édifices et améliorations qui s'y trouvent.

Les dits cinq lots, forment ensemble un morceau de terre à l'encoignure des rues du Camp et Julie, ayant mesure Anglaise, 127 pieds neuf pouces et une ligne de face à la rue du Camp, sur cent pieds de face à la rue Julie, entre lignes parallèles. Conditions: $4077 77 7/9 avec les intérêts à 10 pour cent par an du 26 octobre 1837; $18 50 frais de protêts, et les frais de cour, comptant: la balance, payable le 23 avril 1838.
15 nov FRED. BUISSON shérif.

COUR DE PAROISSE.—Dans l'affaire de H. B. Skeels contre ses créanciers et les créanciers de Skeels & Goswailer.—En vertu d'un ordre de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à l'écurie, tenue par Messrs. F. Charles & Co, encoignure des rues Bourbon et St. Louis, en cette ville, le mardi 5 décembre prochain, à midi,

Un cheval bai, faisant partie des propriétés cédées par les insolvables à leurs créanciers.
Conditions comptant.
24 nov FRED. BUISSON, shérif.

COUR DE PAROISSE—Pierre Parcé contre ses créanciers—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu au magasin dernièrement occupé par l'insolvable, rue de Condé, entre les rues St. Philippe et des Ursulines, le Mardi, 12 décembre prochain, à 10 heures du matin, un assortiment de marchandises sèches, faisant partie des propriétés abandonnées par le dit insolvable à ses créanciers. Condition comptant.
30 nov FRED. BUISSON, Shérif.

COUR DE PAROISSE—Henry R. Grandmont, agent contre Gustave Le Gardeur—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par la Cour de Paroisse pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et Condé, en cette ville, le Mercredi, 13 Décembre prochain, à une heure de relevée,

La négresse esclave nommée FILLETTE, saisie dans l'affaire ci-dessus. Condition comptant.

L'acquéreur devra laisser avec leur mère jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de 10 ans, les trois enfans qui ne sont point hypothéqués au demandeur.
30 nov FRED. BUISSON, Shérif.

COUR DE PAROISSE—P Dupeux contre Alfred de Gaslon—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis en cette ville, le mercredi 4me. jour de janvier prochain, à une heure de relevée,

Deux lots de terre situés au faubourg Tremé, désignés par les numéros deux et trois sur un plan dressé par L. Surgi, architecte, le 26 août 1836, et déposé en l'office d'Amédée Ducatel notaire public, au levé dessus plan no. un sous le no. 30.

Le lot no. 2, mesure trente pieds de face à la rue des Marais, la même dimension en arrière à la ligne du fond, 168 pieds sur la ligne qui le sépare du lot no 1, et 159 pieds sur la ligne qui le sépare du lot no. 3, ci après décrit.

Le lot no. 3, mesure trente pieds de face à la rue des Marais, 159 pieds sur la ligne qui le sépare du lot no. 2, 16 pieds 6 pouces sur la ligne du fond, cinquante pieds sur la ligne de gauche, courant parallèlement au chemin du bayou vers la rue des Marais, de là courant 99 pieds sur une autre ligne, formant un angle obtus avec cette dernière et s'arrêtant à la rue des Marais.

Conditions de la vente: $1,320 avec les intérêt à 5 pour cent par an depuis le 23 juillet dernier, et les frais d'instance, comptant. La balance payable les deux termes égaux échéant le 19 janvier et le 19 juillet 1838, en billets endossés et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
30 nov FRED. BUISSON. shérif.

COUR DE PAROISSE.—J. Ries vs. Edouard Thomson.—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Cour de Paroisse, pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, il sera vendu, rue Moreau, faubourg Marigny entre les rues Champs Elysées et Marigny, le mercredi 6 décembre prochain à 10 heures du matin, 30 blocs de granit, saisis provisoirement dans l'affaire ci dessus.
Conditions comptant. F. BUISSON, shérif.
23 nov

REÇU par le navire Alabama, de New-York et à vendre par les soussignés,
Ouvrés de toutes qualités, Bonteint et Cotonnade, Cotons écrus, du blanc, indiennes anglaises et américaines, percales en couleur, bas blanc, du bleus, chaussons du, bas et chaussons de laine, caleçons tricotés, gilets de mérinos, bas de filoselle noirs, toiles cirées, mousselines blanches pour robes et pour meubles, casimirs et satinets, flanelle blanche, du couleur, gros de Naple noir et en couleur, gros de Berlin.
BORDERES & Co,
24 nov—16 85, rue de Chartres.

Magasin de Papeterie et de Livres de la 3me. Municipalité.

LE soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir, rue des Champs-Elysées No. 23, entre les rues de la Levée et de la Victoire, en face de la maison des chars du Roil-Road Pontchartrain, un magasin de Papeterie et de Livres, comprenant tout en général ce qui est requis pour ces diverses branches.

Ayant fait son apprentissage dans une des premières maisons de ce genre en cette ville, le soussigné espère, par son expérience, son activité et son intégrité, mériter le patronage qu'il sollicite en ce moment des habitans de la 3me. Municipalité et du public en général.

On trouvera chez lui constamment tous les articles relatifs aux susdites branches, et il se chargera aussi de tout ordres pour réliure, soit livres de comptoirs ou autres, et d'impressions de toute espèce.
7 nov HERMANN HANKEL.

DRAYS, CHARETTES, ROUES DE CHARRETTES, BROUETTES, etc. etc. faits à Philadelphie et à vendre par SAML. RIKER Jr.
1er. nov 34, rue du Camp.

NOUVELLE BIJOUTERIE.

REÇU par les navires Créole et Cincinnati, un bel assortiment de bijouterie et de marchandises et objets de fantaisie, savoir:

Montres d'hommes et de femmes de tout genre; chaines d'or et d'argent; bagues de diamant; aiguilles, crayons d'or et d'argent; bésicles et dés d'or, d'argent et d'acier; fourchettes et cuillers; grandes et petites cuillers; pistolets de poche et de tir; couteaux, canifs, rasoirs, &c.

Et une grande variété d'articles qu'il serait trop long d'énumérer, à vendre en gros et en détail, au comptant ou contre de bon papier, par L. MUIR, No. 113, rue de Chartres.

N. B Tout raccommodage de montres, doit être payé comptant.

MANUFACTURE DE SAVON DE CARROLTON.

LE soussigné informe ses amis et le public qu'il est prêt à fournir toutes les quantités de savon de 1re qualité pour l'usage des familles. Les ordres seront exécutés en les adressant au bureau du chemin à coulisses de Carrolton, encoignure des rues ...
15 juin SALOMON COHN

UNITED STATES ... & CO. ...

Au COUVENT DES MAGASINS VAILLARDET, Rue Royale, entre l'encoignure Ste. Anne, et rue d'Orléans, maison de M. Vignié.

ARRIVANT de France par le navire Salem, M. F. Gaillardet a l'honneur d'annoncer qu'il mettra en vente dans peu de jours des Marchandises suivantes, choisies parmi tout ce que Paris a pu offrir de meilleur goût et de plus nouveau. La vente en aura lieu en Gros et en Detail.

Marchandises qui seront vendues au magasin de la rue Royale.

Nouveautés confectionnées pour dames, telles que Robes brodées, Mantelets, Echarpes, Sacs, Colliers, Pelisses, &c. &c.

Manteaux de femmes, formes les plus nouvelles, et recommandés spécialement à l'examen des Dames.

Assortiment de Chapeaux de Mme. Hocquet, rue Richelieu, à Paris, et de Turbans pour bal, de Mme. Baudrand.

Broderies de toute espèce, Paysannes, Cols, Mantilles, Mouchoirs, Robes d'Enfant, Robes de baptême, Robes de bal, &c., &c., des magasins de Mesdames Payan, Hornoga et Winsick, à Paris.

Plumes et Fleurs des maisons Chagot et Perrot.

Blondes blanches, Dentelles de tout prix et Rubans pour peintures et garnitures.

Assortiment complet de Bijouterie fine et de brillants. Parures, Boucles d'oreille et Bracelets d'un genre tout nouveau.—Montres d'Oudin, successeur de Bréguet, au Palais Royal—Chaines de montre et Chaines-Sautoirs, modèles les plus récents.

Glaces de toutes grandeurs, fabrique française.

Gants de peau, pour ville et pour bal, fourrés, extrafins.

Bas et Gants de soie, coton et fil d'Ecosse.

Peignes d'écaille et de buffle.

Parfumerie fine de Demarson. Eaux et Crêmes de toute espèce, Savons, Poudre à poudrer, Fécules, Amidon, Graisse d'ours, la fameuse Pommade du Lion et celle du docteur Boucheron pour conserver et faire repousser les cheveux.

Brosses fines pour habits, cheveux, dents, barbe

Cartonnage de toute espèce; cartons de bureau, à chapeaux, robes, &c.; Boites brillantes pour bonbons, &c., &c.

Tabletterie fine; Caves à liqueur, Nécessaires pour Dames, Boites à cachemires, Coffrets, Albums, Souvenirs, Carnets de bal, Visites, Cachets, Médaillons, Etuis à cigares et cigarettes, Tabatières, Boîtes à musique, &c.

Portefeuilles en maroquin, Cadres à miniature, Ivoires et Couleurs pour peintres.

Vannerie de toute espèce, Paniers à provision, à bouteilles, Couteaux, Argenterie; Cabas et Petits Paniers fins pour Dames, Corbeilles brodées et festonnées, extra riches Plumeaux pour chambre et magasin, Tapis en osier avec peintures fines.

Briquets phosphoriques de toute façon, et garantis Sacs et Cordonnets en bottes. Eponges fines pour toilette. Ombrelles variées.

Collection des romans et livres d'histoire en vogue, dernières publications de Paris, comprenant: l'Histoire des Salons de Paris par la duchesse d'Abrantès; Voyages et Mémoires de Marmont duc de Raguse; le Château de St.-Germain, les Aventures d'un Renégat et Deux à Deux, par Mme. Reybaud; les Mémoires du Diable, par Frédéric Soulié; les Soirées de Jonathan, par Saintine; Ne touchez pas à la Reine! par Michel Masson; le Faubourg St.-Germain, par le comte de Viel-Castel; Un Cœur pour Deux Amours, par Jules Janin; les Templiers, par Brisset; les Montagnards des Alpes, par Fabre d'Olivet; les Mémoires du Chevalier d'Eon, par Frédéric Gaillardet.—Collection du Musée des Familles et du Magasin Théâtral, avec pièces détachées.

Collection de Gravures et Lithographies nouvelles coloriées, sur tous sujets, encadrées et non encadrées.

Grandes et petites Presses Lithographiques perfectionnées, avec papier lithographique, papier de Chine, encre, rouleaux, Pierres lithographiques de toute grandeur.

Fontaines-Filtres en pierre, genre Paris.

Bains de vapeurs portatifs, avec appareils complets et perfectionnés.

Cravaches fines pour hommes et pour Dames, Selles de Brides. Harnais complets.

Fouets de Cabriolet, fins et légers.

Cols Cravates pour hommes en soie et crinoline.

Cannes nouvelles, à épée, plombées, &c.

Chapeaux de castor rasé pour hommes.

Objets en bronze, Coffrets, Madones, Pelotes, Chandeliers, Ecritoires.

Droguerie. Biberons et Bouts de sein en liège par Darbo. Pastilles de gomme pectorale. Grains de santé du docteur Franck et Essence éthérée du docteur Audin-Rouvière. Pâte pectorale de Regnaud. Essence de salsepareille. Pâte tylerienne contre les cors Paraguay-roux et créosote Billard, contre les maux de dents. Kaïffa d'Orient et Racahout des Arabes.

Graines potagères de toute espèce.

Liquides et Comestibles.

Biscuits de Rheins superfins.

Cerises nouvelles à l'eau-de-vie. 1er. choix.

Liqueurs de toute espèce et de tout prix en flacons et cruchons de porcelaine; Kirche Waser, &c.

Jus de cerises et Jus de groseille framboisé.

Vins de Champagne du plus bas au plus haut prix; Vins de Porto, de Bourgogne, tels que Volnay, Beaune, Chambertin, &c., qualités supérieures.

Marchandises pour hommes qui ne seront exposées et vendues qu'au dépôt de la rue d'Orléans.

Magnifique choix de Robes de Chambre en soie et en velours, avec ornements les plus riches. Manteaux nouveaux, Habits, Pantalons et Gilets pour bal, par les premiers tailleurs de Paris.

Chemises en batiste, percale et coton de couleur. Assortiment de Bottes fines, Souliers vernis ou cirés, Chaussons pour bal, Pantoufles en maroquin, genre fashionable, et garantie tout ce qu'il y a de mieux.

Cabriolet français, d'un travail achevé. 21 nov—1m

CHEMIN A COULISSES DE LA NOUVELLE-ORLEANS ET DE CARROLLTON.

LES objets suivans seront vendus à des conditions raisonnables, en s'adressant aux soussignés:

Deux machines locomotives complètes, de la manufacture de Benj. Hick & Co, Bolton, Angleterre, en bon ordre.

Quatre chars à trois places, entièrement neufs, de la manufacture de M. P. Green, Hoboken, New-Jersey, semblables à ceux maintenant en usage sur le rail road de Camden et Amboy.

Deux superbes Crics en fer fondu, de la manufacture de John et Thomas Sherah, capables de lever un poids de la valeur de 12 tonneaux.

Dix huit jeux de roues en fer fondu, avec essieux, etc. Six jeux de roues en bois, essieux et ressorts en fer. De plus une quantité de fer en barre de la Suède.
HARPER & MERRICK,
Fermiers du Rail Road de la Nouvelle Orléans et Carrollton. 23 nov—10.

CHEMIN A COULISSES DE LA NLLE ORLEANS ET DE CAROLLTON.

Arrangements dans le trajet des chars de Carrollton.

Les chars à cheval, à 4 heures P. M. De la Nlle. O
A vapeur 6 do do à vapeur à 7 A. M.
Do do 8 do do do do 9 do do
Do do 10 do do do do 11 do do
Do do 12 do do do do 1 P. M.
Do do 2 do P. M. do do 3 do do
Do do 4 do do do do 5 do do
Do do 6 do do do do 7 do do
Do De 8 do do do do 9 do do

Les chars de la rue Jackson, partiront de la rue du Canal à six heures du matin, et à Lafayette, à six heures et demie du matin. A six heures du matin ces chars commenceront à courir et continueront la journée jusqu'à 7 heures du soir.

Les arrangemens pour les chars de la rue de la Course, sont les mêmes que ceux de la rue Jackson.
HARPER & MERRICK,
23 nov—1m Fermiers du chemin à coulisses.

AVIS—Des propositions seront reçues par le soussigné jusqu'au 25 décembre prochain, pour peindre l'Hôtel de Carrollton. L. A. FERMIER.
Du chemin à coulisses de la Nlle. Orléans et Carrol.
22 nov—1tj

Charbon de terre et charbon dégagé de gaz.—La compagnie du gaz a un fort approvisionnement de ce premier article, et durant la saison prochaine de charbon elle en fournira en quantité modérée aux citoyens, qui s'adresseront au bureau du gaz, à l'Allée des Banques. 25 nov.

400 CAISSES de Cérises à l'eau de vie, de BADIN Frères. en débarquement du navire Alexandre Toussaint, du Hâvre, et à vendre par
L. G. SASSINOT,
25 nov rue Royale, No. 227.

GRAISSE—1875 barillets belle Graisse en feuilles de Cincinnati, en débarquement d'un chaland, à la rue St.-Joseph, à vendre par
YORKE Frères,
25 nov 65, rue du Camp.

CHARBON de la montagne de Schuylkill—convenable et cassé expressément pour les cheminées, et les poêles de magasins. Aussi, charbon du Kennel, à $20 le tonneau de 2000 livres, livrables en lots convenables aux acheteurs. S'adresser à
25 nov A. S. BARKER, 691, rue de la Commune

AUX MARCHANDS DE LA CAMPAGNE ET DE LA VILLE.

THOMAS W SMITH, Rue Conti No. 48, quatre portes audessus de la rue de Chartres. Vendeur en gros et importeur de
Quincaillerie, Pendules,
Coutellerie, Bijouterie,
Parfumerie, Marchandises sèches,
Fusils et Pistolets, Cartes à jouer,
Portefeuilles, Marchandises de goût,
Etc. etc. etc. etc.

Vient de recevoir 235 caisses, contenant tous les articles ci dessus mentionnés, qu'il offre maintenant en vente, à des prix raisonnables.

Toutes les denrées de la campagne seront prises en échange.

... anifs, razoirs, ciseaux, argent allemand, portecrayons, colliers do; cravattes en soie, mouchoirs de poche; mousseline française et anglaise, flannelles, do de Canton; lainage croisées pour nègres, etc.
25 nov

EN débarquement du navire français l'Indus, capitaine Clément de Bordeaux, et à vendre par le soussigné,
45 demi Barriques vin blanc, Vieux Sauterne;
25 do do do do Barsac;
25 do do do do Grave;
180 caisses vin rouge, Paulliac Médoc;
100 do do do Haut Brion;
50 caisses fruits à l'eau de vie assortis;
25 barils vinaigre blanc;
30 caisses cerises en petits bocaux;
Pour les prix et conditions, s'adresser à
R. A. LEFEBVRE,
25 nov 10, rue Toulouse.

MAGASIN DE CHAPEAUX—Rue de Chartres, no 10.—EVANS & Co. appellent respectueusement l'attention des personnes qui commercent dans ce genre d'affaires, sur leur stock, attendu qu'ils ont en ce moment un superbe assortiment de chapeaux faits dans le dernier genre. Les facilités qu'ils ont, les mettent à même d'offrir constamment à leurs pratiques les dernières modes des chapeaux de New York et de Philadelphie. Leur assortiment consistent en—

Castor à courte soie, chapeaux de Russie, en loutre et en soie, chapeaux à la mode pour jeunes gens et enfans, casquettes et turbans, casquettes pour hommes, en drap, loutre, velours, &c. Aussi, un grand assortiment de parapluies pour hommes.

Les articles cidessus ayant été manufacturés expressément pour nous, nous serons à même de les recommander à nos pratiques, assurés qu'ils seront satisfaits. 25 nov

REÇU par les navires Lafayette et Alexandre Toussaint du Hâvre et à vendre par les soussignés.

Un superbe assortiment de linge de table de Bearn, schalls poupeline imitation madras, eau de cologne, chapeaux d'homme, peignes, ombrelles et parapluies, colliers, poupées, un assortiment de cartonnages, bretelles en gomme, do en coton, encre à marquer, bas de coton écrus, do blancs, fichus, schalls et mantelets, gants, franc à l'eau de vie, vins de Bordeaux en caisses, do de Bourgogne, pâtés truffés divers, fromages, pâte grasse.
BORDERES & Co.
24 nov—10 85, rue de Chartres.

ANIMAUX EPAVES—Il a été conduit au soussigné, les animaux épaves suivans, savoir:

Un cheval bai, ayant du blanc à trois pieds, le crin coupé, blessé sur le dos à l'endroit où porte la selle, et ayant une étampe indéchiffrable.

Une jument baie ayant une étoile au front, le pied gauche de derrière blanc, blessé sur le dos à la selle et ayant une étampe indéchiffrable.

Si lesdits animaux ne sont pas réclamés d'ici au sept du courant, ils seront vendus le lundi onze du dit mois à dix heures précises, au lieu de dépôt, chez Mr. Lacostière Labarre.

Paroisse de Jefferson, le 2 décembre 1837.
4 dec—3 R. BEAUVAIS, syndic.

MAQUEREAUX—100 barils do No. 3, à vendre par ROBERT H. WHITE 29 nov

---

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EN vertu de deux résolutions du Conseil de la 1re. Municipalité, en date du 13 Février et du 20 Mars derniers, avis est par le présent donné des personnes ci-après nommées, que si, dans un délai de quinze jours de la date ci-dessous, elles ne se conforment pas aux conditions des ventes qui leur ont été faites respectivement, des terrains ci-après désignés situés dans le faubourg Tremé, ou faisant partie des propriétés qui appartenaient ci-devant à Messrs. Fleitas et Blanc, lesquelles ventes ont été effectuées par Mr. F. Dutillet, encanteur, pour compte de ladite municipalité No. 1, le 9 Janvier et le 10 Mars derniers, à la Bourse située à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis; lesdits lots seront vendus à leur folle enchère, conformément à la loi.

Terrains situés dans le faubourg Tremé, vendus le 9 Janvier—
Francis Bryde, 3 lots—Nos. 1, 2, 3.

Terrains faisant partie de l'ancienne habitation Fleitas, vendus le 9 Janvier:

H. Audier, 1 terrain	No. 1 dans l'ilet No. 1.			
"	1	"	7	" 2.
"	1	"	2	" 3.
"	4	"	1 à 4, 7,	" 4.
"	4	"	1 à 4	" 17.

J. F. Pépin, pour le compte de N. Rillieux, 2 terrains Nos 1 et 2 dans l'ilet No. 2.
Francis Bryde, 5 terrains Nos. 2, 3, 5, 6, 8, dans l'ilet No. 3.
S. Turnet, 1 terrain No. 12 dans l'ilet No. 3.
" 1 " 4 " 7.

Terrains situés dans le faubourg Tremé, vendus le 10 Mars:
L. Sorgi, 2 terrains Nos. 2 et 3, dans l'ilet No. 72.
N. Rillieux, 3 terrains Nos. 1, 2, 3, dans l'ilet No. 25.
Terrains faisant partie de l'ancienne propriété Blanc, vendus le 10 Mars:
Bourgerol, 2 terrains Nos. 1 et 2 dans l'ilet No. 1.
N. Foucher, 31 do 5 à 35 " 5.
Cazeneuve; Guieu & co. 25 terrains Nos. 1 à 25 dans l'ilet No. 14.

Nom	Terrains	Nos.	Ilet No.
"	28	1 à 28	17
"	26	1 à 26	18
"	25	1 à 25	23
"	25	1 à 25	24
"	22	1 à 22	25
"	10	12 à 26	38
"	21	6 à 26	40
"	18	1 à 18	44
N. Rillieux	39	1 à 39	30
"	9	1 à 9	46
"	19	1 à 19	47
"	12	26 à 37	55
"	18	1 à 18	59
Cordevioille & Lacroix,	1	1	22
"	20	1 à 20	31
"	14	1 à 14	34
Théophile Allain,	24	1 à 26	32
Léon Paty,	18	1 à 18	33
P. Arsinbedo,	18	1 à 18	34
"	9	16 à 24	34
Camille Valeti	18	1 à 18	35
Jn. Rousseau,	30	1 à 30	36
"	30	1 à 30	37
Félix Valentin,	1	1 à 30	38
Félix Lambert,	7	9 à 15	39
"	3	1, 2, 3,	49
Dutreuil Feuché,	20	1 à 20	50
"	7	1 à 7	43
Pre. Rillieux,	10	7 à 16	48
"	8	1 à 8	56
E. Rillieux,	1	4	57
Ovide Prader,	2	5, 6,	5
Valsain Larebe	3	7, 8, 16,	5
Apolin. Perrault,	1	5 à 15	5
Jean Dufour,	27	11 à 37	6
Wm Dauphin,	15	1 à 15	6
Pillieux,	18	1 à 18	6
Maurice Hermann,	18	1 à 18	6
E. Barthe,	26	1 à 26	6

Nlle.-Orléans, le 27 Novembre 1837.
D. PRIEUR Maire.

Conformément à ce qui précède, avis est par le présent donné que Samedi 16 Décembre prochain, à midi, à la Bourse située à l'encoignure des rues de Chartres et St Louis, les terrains mentionnés ci-dessus, pour lesquels les conditions des ventes précitées n'auront pas été remplies dans un délai de quinze jours, ainsi qu'il a été dit, seront vendus par Mr. F. Dutillet, encanteur de la municipalité No. 1, à la folle enchère des personnes qui s'en étaient rendues adjudicataires aux premières ventes effectuées par ladite municipalité.

Conditions: pour les terrains situés dans le faubourg Tremé, et ceux qui font partie de l'ancienne habitation Fleitas, lesquels ont été adjugés à la vente du 9 Janvier dernier, un dixième comptant, et la balance en billets à un, deux et trois ans, endossés à la satisfaction du maire et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Pour les terrains situés dans le faubourg Tremé, adjugés à la vente du 10 Mars dernier, six, douze, dix-huit et vingt-quatre mois de crédit; et pour les terrains qui faisaient partie de l'ancienne habitation Blanc, adjugés à la même vente, un, deux, trois, quatre et cinq ans de crédit, en billets endossés à la satisfaction du maire et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les terrains faisant partie de l'ancienne habitation Blanc, seront vendus sujets à une hypothèque consentie en faveur de Mr. E. Blanc, pour sûreté du paiement d'une somme de quarante-cinq mille piastres, payable à trois ans, en bonds souscrits au nom de l'ancienne corporation de la ville, et portant intérêt à raison de 5 pour cent par an.

Les actes de vente de tous ces terrains seront passés pardevant F. de Armas, notaire de la première municipalité, aux frais des acquéreurs, qui devront parallèlement se faire mettre en possession à leurs frais.
Nouvelle-Orléans, le 27 Novembre 1837.
27 nov D. PRIEUR, Maire.

MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS.

AVIS est donné que jusqu'au mardi 12 décembre prochain, il sera reçu au bureau de la mairie des propositions cachetées, pour la construction d'une halle sur la place Bréton, conformément aux plans et devis déposés au dit bureau, où les entrepreneurs pourront en prendre connaissance. Le coût total du travail à faire ne pourra excéder la somme de six mille piastres.
Le 22 novembre 1837.
23 nov D. PRIEUR, maire,

Mairie de la Nouvelle Orléans.

CONFORMEMENT aux ordonnances du Conseil de ville et du Conseil de la 1re. Municipalité de la ville de la Nlle. Orléans, avis est donné que les marchandises et autres encombremens quelconques qui sont mentionnés dans le rapport hebdomadaire du wharfinger, et qui seront restés pendant plus de cinq jours dans les limites de la 1re. Municipalité sur la Levée, seront vendues à l'encan sur les lieux, le lundi de chaque semaine, à 3 heures de l'après midi, par F. Dutillet, encanteur de la dite Municipalité, pour le compte de qui il appartiendra.
10 mai D. PRIEUR, maire

STEARNS, BROWN & CO. offrent à vendre à des prix accommodants, les articles suivants, à leur bureau No. 76, rue de Chartres, au premier:
Eau-de-vie de cognac, de J. J. Dupuy, et E. Rossean.
Eau-de-vie de Bordeaux, de diverses qualités.
Vin de Champagne, de la marque estimée de Jolly.
Madère et vin rouge, en pipes, barriques et futailles
Amisette—200 paniers qualité supérieure.
Blanc de baleine, savon, amidon. Ils attendent par les arrivages d'Europe et du Havre, un assortiment d'articles de comestibles et de marchandises; propres à être exportés, ayant ou non droit au debenture
13 nov—1m

AVIS.

LE Dr. HUET, de Paris, (rue Bourbon No. 16, près celle du Canal) guérit dans un court délai, toutes les maladie Vénériennes, nouvelles et invétérées par une méthode nouvelle, prompte, sûre et facile à suivre sans employer ni mercure, ni copahu, ni tisane et le prix est très modéré. Consultations depuis 6 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir.
29 août—6m

TRAITES SUR LONDRE—Directs, à vendre par KENNEDY, DUREL & Co., 31 oct rue Toulouse, No. 32.

VIN—Grand Mousseux—100 caisses champagne de la fameuse marque "Eagle" à vendre par 27 oct KENNEDY, DUREL & Co 32 Toulouse

AVIS—Attendu que Jacques Charbonnet Jr. shérif de la paroisse Jefferson, s'est adressé à moi, pour obtenir l'annulation des trois obligations ci après décrites, savoir:

1o. Une obligation souscrite par lui, le vingt cinquième jour de février, mil huit cent trente trois, pour la somme de huit mille piastres, conjointement avec Jacques Charbonnet Senr, et François Charbonnet ses cautions.

2o. Une obligation souscrite par lui, le quatorzième jour de janvier 1834, pour la somme de huit mille piastres, conjointement avec Adolphe Livaudais et François Charbonnet ses cautions.

Et 3o. Une obligation aussi souscrite par lui, le dixième jour de février 1835, pour la somme de quinze mille piastres, conjointement avec Pierre Adolphe Charbonnet et François Charbonnet ses cautions.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser d'avoir à déduire par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, à la Nouvelle Orléans, dans les quatre vingt dix jours qui suivront la date de la dernière publication du présent, les raisons pour lesquelles les dites obligations ne seraient pas cancellées et annulées

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle Orléans, le vinguième jour de septembre de l'année de notre seigneur, mil huit cent trente six, et de l'Indépendance des Etats Unis d'Amérique la soixante unième.
Signé E. D. WHITE,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Par le gouverneur.
MARTIN BLACHE, Secrétaire d'Etat.
22 nov—30

SUCRE A BON MARCHE.
12 livres bon Sucre, } Pour 1 piastre.
14 livres moins beau. }

AU magasin d'Antoine Michoud, encoignure des rues de la Vieille-levée et Ursulines.

On trouve audit magasin: Remède et Pilules de Le Roy, Carreaux et Tables de marbre, Filets de pêche, Café du Brésil, Marmites françaises, Serrures et Ferremens de toute espèce. 31 mai—2m

5000 BRIQUES de Berry, à vendre par HARRISON, CLEGG & Co., 16 nov rue de la Douane.

CERTIFICATS de dépôts à New York, à vendre par WILLIAM G. HEWES & Co. 28 nov 34, rue Poydras.

VIN—Vieux vin de Sherry, en bouteilles et demi bouteilles de qualité supérieure en débarquement du navire Tallahassee de Liverpool et à vendre par GEORGE GREEN, 24 nov 60, rue du Camp.

TABAC DE LA HAVANE—30 balles vieux tabac pâle de la Havane, en débarquement de la goëlette Capital, à vendre par KOHN, DARON & Co. 28 nov 28, rue Bienville.

MORUE—6 boucauds belle morue française, en débarquement de la goëlette Capital et à vendre par KOHN, DARON & Co, 28 nov 28, rue Bienville.

CAFE DE LA HAVANE—191 sacs café en débarquement du brick Ninfa et à vendre par KOHN, DARON & Co, 28 nov rue Bienville.

SUCRE DE LA HAVANE—23 caisses sucre blanc de la Havane, en débarquement de la goëlette Capital, et à vendre par KOHN, DARON & Co. 28 nov 28, rue Bienville.

CAFE—Un boucaud, un tierçon, et 40 sacs, café de Cube, en débarquement de la goëlette Capital et à vendre par KOHN, DARON & Co 28 nov 28, rue Bienville.

A VENDRE par Cucullu, & Lagarde, rue Toulouse, no 27:—
150 sacs café vert de la Havane,
20 caisses vin muscat,
30 caisses vin vieux de Chaloupe.

LES soussignés offrent à vendre sur la levée, en débarquement du navire Alexandre Toussaint du Havre:—
100 paniers champagne, marque Rennegny, 1re qualité; 14 caisses galets (?)... Compagnie & Co.

AVIS—Toutes fournitures de bois de moulin, seront immédiatement faites en s'adressant au soussigné, au bureau, encoignure Conti & Royale, ou à sa demeure, encoignure Royale et Esplanade. Il offre aussi à vendre une grande quantité de bois sec, tel que planches, ...
... MARSOUDET.

Ventes à l'Encan.

Succession du Mathieu Guernon.
PAR DOMINGON & SAMORY.

LE samedi, 6 Janvier 1838, à midi, en vertu d'un ordre de vente, rendu par la Cour des Preuves de cette paroisse il sera offert en vente publique à l'encan, à la Bourse encoignure des rues de Chartres et St. Louis, pour compte de la dite succession, les biens ci-après, savoir:

1 Un esclave nommé Mathilde, américaine depuis 15 ans dans le pays, âgée de 28 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse, repasseuse, couturière, domestique de maison.

2. Un lot de terre situé à l'encoignure des rues Esplanade et Plauché, ayant dans son ensemble 100 pieds, 11 pouces, face à la rue de l'Esplanade, sur 119 pieds face à la rue Plauché, 145 pieds sur la ligne parallèle à la rue Plauché et 136 pieds, 7 pouces et 6 lignes sur la ligne perpendiculaire à la rue Plauché; ensemble les bâtisses qui se trouvent dessus le dit lot, divisé en cinq, conformément à un plan déposé chez le notaire ci après nommé et qui sera exhibé au jour de la vente.

Conditions—L'esclave un dixième comptant et la balance à 6 et 12 mois; et le terrain un dixième comptant et la balance à 12 et 18 mois; le tout en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. En cas de non-payement, 10 pour cent par an sera payé sur tout billet non acquitté à l'échéance sans que l'acquéreur ait droit d'en retarder le payement.

Les actes de ventes seront passés devant Amédée Ducatel, not. pub. 29 nov—31

PAR DOMINGON & SAMORY.

EN vertu d'un ordre de l Hon. Cour des Preuves, pour la ville et paroisse d'Orléans et à la requête de Mr. J. J. Simon, exécuteur testamentaire de la succession de feu J. C. Arnaud, il sera vendu le mercredi, 27 décembre prochain, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis.

Une mulâtresse nommée LINSEY, âgée de 24 ans et son enfant Georges, âgé de 6 ans, dépendant de la dite succession,

Conditions:—Moitié comptant, et la balance à 6 mois, en billet endossé à satisfaction et portant hypothèque.

Acte de vente pardevant Louis Férand, notaire public. 21 nov—23

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente de Syndic.

IL sera vendu, samedi 23me jour du mois de décembre 1837, à la Bourse de l'Arcade, à midi, en vertu d'un ordre de la cour de District, portant la date du 18 du courant, et sous la direction du syndic.

DEUX LOTS DE TERRE, abandonnés par Mrs J. W. Swain & Co, et Swain et Brothers à leurs créanciers,

DEUX LOTS DE TERRE, situés rue du Camp, entre les rues Girod et Poydras, et désignés sur le plan original comme Nos 9 et 10.

LE LOT No 9 mesure 24 pieds 10 pouces et 4 lignes face à la rue du Camp, sur une profondeur de 151 pieds 1 pouce.

LE LOT No 10, mêmes dimensions.

Les lots ci-dessus se prolongent sur le derrière sur une allée.

CONDITIONS—Un, deux, trois et quatre ans de crédit, en billets endossés à la satisfaction du syndic, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés par devant J. R. Marks, notaire public, aux frais des acquéreurs.
23 nov—25

PAR FERNANDEZ & WHITTING.
Succession Suarez.

SAMEDI, 9 de décembre prochain, à la Bourse, au coin des rues Chartres et St. Louis, à midi précis en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la Paroisse et Ville de la Nouvelle Orléans, en date du 4 novembre courant, il sera vendu le nègre LEWIS, âgé à peu près de 38 ans, cordonnier.

Conditions—6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente, en l'étude de W. Y. Lewis, notaire aux frais de l'acquéreur. 7 nov

Avis de Banques et de Comp.

Compagnie de Gaz et de Banque de la Nouvelle-Orléans.
27 novembre 1837.

LES actionnaires de cette institution sont et demeurent notifiés qu'une élection de onze directeurs, qui devront servir l'année courante, aura lieu à la maison de ladite banque, lundi 1er. de janvier 1838, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
Par ordre de la direction,
27 nov J. W. HOUSTON, caissier.

BANQUE DE CARROLLTON
Nouvelle Orléans, le 29 nov. 1837.

LES actionnaires de cette institution sont prévenus qu'une élection de douze directeurs pour servir pendant l'année prochaine, aura lieu à la maison de banque, rue du Canal, le lundi, premier jour du mois de janvier prochain, de dix heures du matin à 2 heures de l'après midi.
Par ordre,
30 nov JOHN NICHOLSON, caissier.

LIBRAIRIE COMMERCIALE.

L'ASSEMBLEE annuelle des membres de cette institution, aura lieu à la Chambre de la Librairie, dans la soirée du premier mercredi du mois de décembre, à 7 heures. A cette occasion un discours sera prononcé par Mr. M. Cohen.
Par ordre de la Direction
29 nov—4t 3pe JAS. EVANS, sect.

COURS A LA BANQUE DES CITOYENS.

CHECKS sur New York, à vue, à 4 pour 100 de prime, du do à 75 jours de date à 2 pour 100 de prime. J. B. PERRAULT,
29 nov Caissier.

VENTE PAR LE MARSHALL.
Les Etats Unis contre la goëlette Congress.

COUR DE DISTRICT DES ETATS UNIS pour le District Oriental de la Louisiane—no 4239—En vertu d'un writ de venditioni exponas à moi adressé, il sera exposé en vente publique à la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en cette ville le samedi 9 décembre 1837, la goëlette Congress, avec ses agrès, apparaux et ameublemens, saisie dans l'affaire ci dessus. J. H. HOLLAND, Marshall des Etats Unis.

N. B. Cette goëlette est amarrée au bassin d'en haut et l'inventaire pour être examiné au bureau du marshall, côté ouest de la Douane. 24 nov

DANS la Cour de District des Etats-Unis, pour le district oriental de la Louisiane—W. J. Andrews contre le bateau à vapeur James Monroe. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, j'exposerai en vente publique, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St.-Louis, en cette ville, le lundi onzième jour du mois de décembre prochain, à midi, le bateau à vapeur James Monroe, ses cordages, apparaux et ameublemens, tel qu'il se trouve échoué à la Pointe aux Herbes, à environ 15 milles du chemin à coulisses de Pontchartrain.
Conditions comptant. J. H. HOLLAND,
1er. déc Marshal des Etats-Unis.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Circuit de la Nouvelle Orléans. A tous ceux que ces présentes peuvent concerner, salut: Attendu que Joseph Perralta ayant acheté à une vente faite par le marshal de la ville de la Nouvelle Orléans le 14 novembre 1837, un terrain ci-après décrit, ainsi que les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur ledit terrain, s'est adressé au greffier de cette cour pour un avis conformément à un acte intitulé "acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834.

Toutes personnes qui peuvent avoir des droits à la propriété, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, sont sommées de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée ou homologuée.

Ladite vente a été faite en vertu d'un jugement rendu dans l'affaire de Martin Palao vs. John Johnston et David McLeod, à laquelle vente ledit Perralta s'est rendu adjudicataire de ladite propriété pour la somme de six mille huit cent cinquante piastres.

Description de ladite propriété d'après le transfert judiciaire:

Un terrain ainsi que les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, mesurant quarante deux pieds de face à la rue Tremé, entre les rues Canal et Jackson, sur quatre vingt quinze pieds de profondeur.

Donné sous ma main et le sceau de ladite cour, ce 23 novembre, mil huit cent trente sept.
A. DREUX,
25 nov—3 Greffier.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela peut concerner, salut:—Qu'il soit connu qu'attendu que Julienne Michel, femme de couleur libre, demeurant en la ville de la Nouvelle Orléans, s'est adressée à moi W. F. C. Duplessis, Régister des Testaments, dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, et ex officio Greffier de la Cour des Preuves, dans et pour la dite ville et Paroisse, pour publier et annoncer conformément à un acte de la Législature, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires" approuvé le 10 mars 1834:—

Avis est par les présentes donné à tous ceux que cela peut concerner, qu'en vertu et en exécution d'un ordre de vente de la Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du deux septembre mil huit cent trente-cinq, rendu dans la succession de feu François Roboam: 1o. La propriété foncière ci après décrite fut, le douze octobre mil huit cent trente-cinq, pour compte de la dite succession de feu François Roboam, offerte en vente publique à l'encan par le susdit Régister des Testamens dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, et par lui adjugée comme suit, savoir:

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire.

Un lot de Terre situé en la ville de la Nouvelle Orléans, rue Bourgogne, entre les rues de l'Hôpital et du Quartier, mesurant trente-sept pieds et demi de face sur quatre-vingt-quinze pieds de profondeur, ainsi qu'une maison brequetée entre poteaux, de quatre appartements, avec galerie, cuisine, &c. &c. Les banquettes devant être à la charge de l'acquéreur entre et au-dessus du prix d'adjudication, adjugé à Charles Belot, pour compte de Juliette Michel, femme de couleur libre, pour le prix de quatre mille cinquante piastres, —$4050.

Conditions de la vente—un cinquième comptant, et la balance à un crédit de six, douze, dix-huit et vingt-quatre mois, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations contre le lot de terre et les bâtisses ci dessus décrits, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la Cour en vertu duquel la vente a été faite ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication du présent avis dans les papiers publics les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite, ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande le dit acquéreur.

En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour des Preuves, ce 17ème jour du mois de novembre, A. D. 1837.
W. F. C. DUPLESSIS,
18 nov Régister des Testaments.

MME. SIMON, sage femme accoucheuse, a l'honneur de prévenir les dames qui ont bien voulu lui accorder leur confiance et le public en général, qu'elle a transféré son domicile, rue d'Orléans, entre les rues Royale et Bourbon, maison de Mr Vignié.

Madame Simon reçoit à pension, les dames qui désirent se faire soigner chez elle. 21 nov—1 an

VINGT PIASTRES DE RECOMPENSE.

Partie marronne de chez le soussigné depuis le 4 Novembre, la négresse MARY ou Polly, âgée d'environ 25 ans, un peu marquée de la petite vérole; il lui manque une dent de devant, elle parle le français et l'anglais; elle a emporté avec elle un panier à provision avec plusieurs rechanges. Ladite négresse était employée comme ... dernier chez Mr. Louis Bringier en Mai dernier. On présume qu'elle ... les alentours des Barraques ... La récompense ... sera payée ... dans l'une des geoles de la ville. ...
LUCAS ...
6 dec—3 ... encoignure Constance et Benjamin ...

PARTI marron de chez le soussigné ... Frères, le nègre TOM, se faisant appeler John Thomas, joueur de violon; il est de la taille de 5 pieds 4 à 5 pouces, parlant anglais et français; il est ... Vingt piastres de récompense à celui qui le logera dans une des geoles de cet Etat. 1 nov—?

TERMS.

Subscription.—Twelve dollars per annum, payable ... dollars for the tri-weekly ... year in advance. ... No subscription will be ... are settled. In case of ... notice, in writing, must ... ous to the expiration of ...

Advertisements—One dollar ... insertion, and half that ... any material alteration ... ments will be charged as ... less is a square.

Advertisements ordered ... vals, will be charged one ... insertion.

Yearly Advertisers ... forty dollars for English ... gages, Banks, Insurance ... public institutions, fifty ... $80 for both languages. ... or commission merchants ... and $80 for both languages.

Marriage, and Obituary ... ing the attention of the ... cards of passengers, &c. ... one dollar per square, for ... language.

Communications or A... nature, when admissible ... in advance.

A deduction of twenty ... Auctioneers, Sheriffs, ... shals on sales of Real ... gages, and 10 per cent. ... on sales of other property.

Advertisements out of ... of the yearly advertiser ... plantation sales, runaways ... &c. will be charged for se... rates.

Advertisements not ... published one month, and ... No advertisements of ... ed in any case, unless paid ... or payment guaranteed ... town.

Theatres and other places ... ng daily for the season, ... English alone, and 150 ... All announcements of ... ces shall be charged double ... isements.

FOR BAT... And all intermediate ... on every Wednesday and ... the morning, and leave Ba... and Monday at the same ... The Brilliant will take ... freight, only in the hold. ... By this arrangement, ... making a speedy and safe ... of the disagreeable necessity ... loaded to the guards with ... All freight must necessarily ... Tuesdays and Fridays, as ... morning of starting. In ... paid by shippers when the ... board. ... Freight landed at plantations ... owners. ... For freight or passage ... N. B—No debts will be ... contracted by order of the ... nov 9—6m

Packets For New ... To sail punctually every ... the season full or not full. ...
Ship Orleans, S. Sears ... 27.
Ship Alabama, C. C. ... Dec. 11.
Ship Arkansas, E. S. ... Dec. 25.
Ship Saratoga, W. H. ... Jan. 8.
Ship Nashville, D. Ja... Jan.
Ship Kentucky, J. B... Feb. 5.

The above ships are all ... and copper fastened, an... New York expressly for the ... draught of water and almost ... without any detention. ... of great experience and the ... up and down the Mississippi ... have handsome furnished ac... of the best description will ... The Cabin passage is $9... and there was no liquor furnished ... For freight or passage, apply ... FRANKLIN & ... nov 11 ... The ships are not accountable ... hollow ware, marble or gran... rust of iron or steel, nor re... or parcel unless a regular ... therefore at the office of the ...

FOR LIV... The ship Tallahassee ... for freight apply on board ... H. C. ... dec 1

FOR LIV... The first class ship ... will meet with ... passage, apply on board, or ... nov 30

FOR TA... The fast sailing ... Delaville, will dep... For passage on ... board to A. ... nov 29

FOR HA... The fast sailing ... tara, Parkinson ... patch for the above port. ... apply to the Captain on board ... nov 28

FOR HA... The splendid fast ... tage, Capt French ... of her cargo engaged and ... will sail in a few days. For ... ply to BA... nov 23

For Sale, Fre... The fine coppered ... GENEVA, burthen ... For terms, apply to ... nov 23

FIRST VESSEL FO... The superior and ... ginia, Capt Sinclair ... cargo engaged can take about ... on application be made ... apply to LEVI H. GA... nov 25

FOR HA... The A 1 fast sailing ... Marshall, master ... For the freight of which ... Master on board, or to ... nov 24

FOR LIVE... The superior and ... ship American, C... the greater part of her cargo ... immediate despatch. For ... nov 24 ... This ship is light draft of ... same cotton press.

FOR LIVE... The fast sailing ... Marshall, is loading ... Cotton Press, and ... despatch. For remainder of ... or to GI... nov 22

FOR BORD... The fast sailing ... capt. Dillingham ... 200 bales, and will sail ... ber. For passage, having ... Apply on board, opposite the ... nov 21 H. PA...

FOR MOB... The splendid copper ... tened schr Hudson ... part of her freight engaged, will ... patch for the above port. For ... ply to the captain on board, ... A. GRIVOT, 12 ...

FOR GALV... The regular schr K... master, having her ... will despatch. For passage having fine ... sengers apply on board at ... JA... nov 20

FOR LIVE... The fine barque Str... ter, will have despatch ... ter passage, apply to ... R... nov 30

FOR LIVE... The A 1 ship Indi... cargo engaged, will ... For freight of 300 bales ... opposite Julia street or to ... nov 10 GEORGE G...

FOR HAVA... The fine and fast ... Gilbert, master, having ... cargo engaged, will have ... balance of freight or passage ... dations, apply on board, or ... nov 10

FAUBOURG WASHI... ROOM... The subscriber ... friends and the public ... have rented the large and ... Coquet, in faubourg Washington ... giving subscription Balls and ... Attached to this establishment ... a Coffee House, in which ... of liquors and attentive bar ... The subscribers will be ... their Ball Room both to ... probability of the visitors ... any other country,—and they ... licence indulge the hope that ... the elite and fashionable of ... The first ball will take ... instant, and will commence at ... nov 13

TO REN... A very handsome ... story brick house in C... upon given immediately. Appl... HEFFORD & ... dec 5

TO REN... Part of store No 45 ... with joint privileges ... wholesale business of any kind ... store will be preferred.

TO RENT—Two ... Nos. 12 & 13 old Le... and Dorsiere street, be... ing out Shoe stores, well adapted ... ing or Shoe stores, and will be ... tenant. Apply to H. ... dec 2

TO RENT—The ... spacious house, or if ... fronting the river, si... Bienville street and Public road ... North American Hotel ... dergoing suitable repairs and ... few days. For terms apply to ... embouge street.

FOR SALE—Three very ... Cylinder steam boilers, ... 21 feet long by 3 feet diameter. ... nov 7